



RECU 1e

24085

*La Ministre  
des Affaires sociales et de la Santé*

*Le Ministre  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

*La Secrétaire d'État  
à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

Paris, le 30 JUIL. 2014

Monsieur le Secrétaire fédéral,

Vous avez, lors d'un mouvement social le 5 juin 2014, exprimé votre inquiétude concernant l'attribution du grade de master aux diplômés terminant leur formation en 2014.

Lors du comité de suivi du nouveau programme de formation des infirmiers anesthésistes qui s'était réuni en février 2014, seul un tiers des établissements avait signé une convention avec une université. Cette exigence de signature de convention ne peut être remise en question sans remettre en cause le processus d'universitarisation et d'attribution du grade au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

A ce jour, les deux tiers des conventions ont été signées. Cette nette progression est à souligner et c'est dans ces conditions que nous pouvons vous confirmer que le décret conférant le grade de master au diplôme d'Etat d'infirmier sera présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) à la séance de septembre 2014. Le grade de master sera donc conféré à tous les détenteurs du diplôme d'Etat qui sortiront de formation à compter de la promotion des diplômés en 2014.

Le comité de suivi du nouveau programme de formation des infirmiers anesthésistes se réunira en septembre pour poursuivre les travaux notamment sur les conditions de poursuite d'études.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire fédéral, l'expression de notre meilleure considération.

Marisol TOURAINE

Geneviève FIORASO

Benoît HAMON

Monsieur Hervé ROCHAIS  
Secrétaire fédéral  
Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS FO)  
153 rue de Rome  
75017 PARIS